



AUDENTIA

3, Promenade Venezia

78 000 VERSAILLES

contact@audentia-gestion.fr

SelfScore Immobilier

Document unique d'évaluation des
risques professionnels pour les syndicats
et gestionnaires de biens



sur internet: www.audentia-gestion.fr – www.gestionlogiciels.fr

SelfScore Immobilier : Objectifs

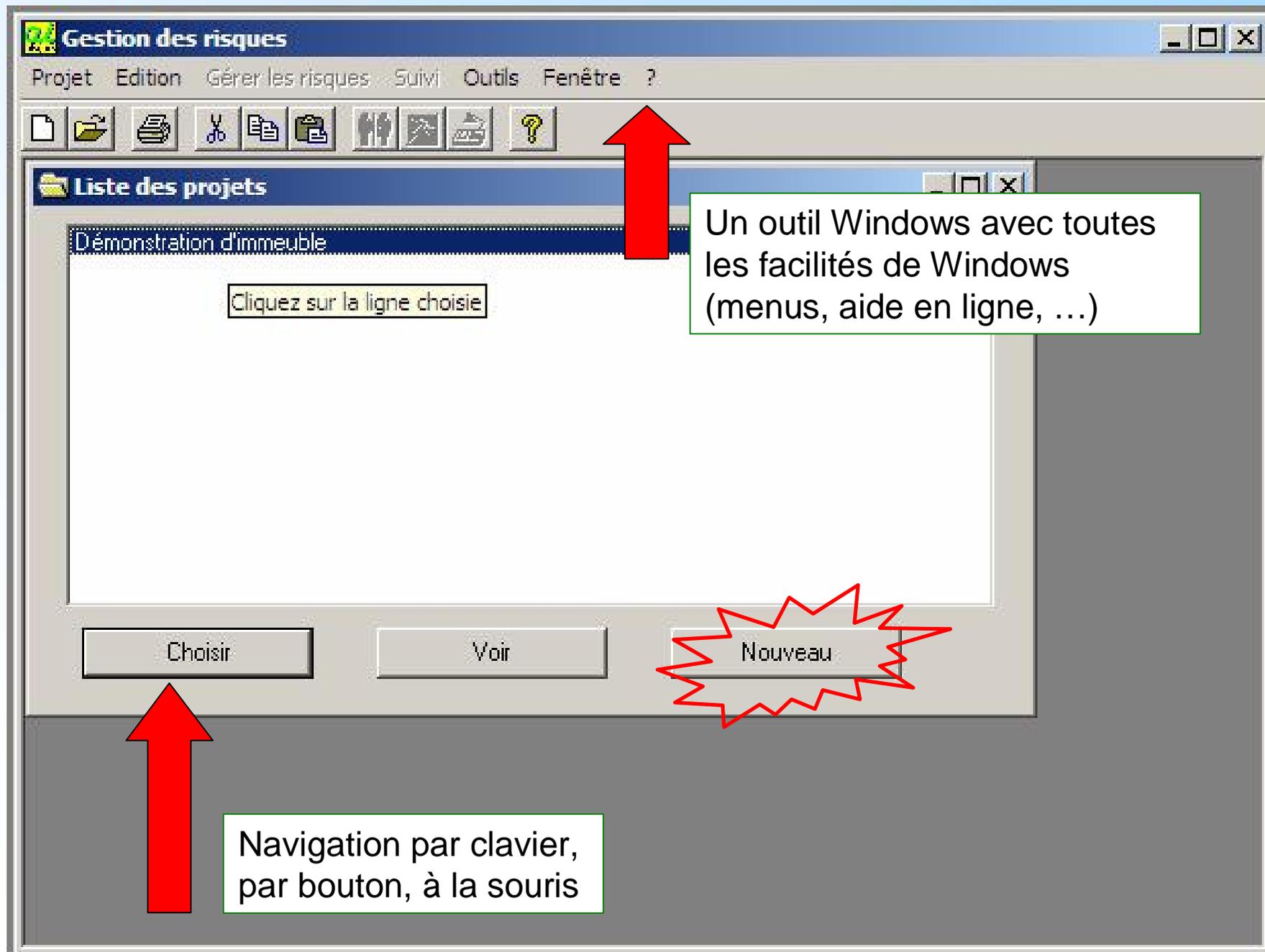
- Évaluer ses risques professionnels : à partir de questions préétablies, faites une évaluation des risques professionnels du gardien de vos biens
- Mettre en place un plan d'action : utilisez l'aide méthodologique associée aux questions et aux risques identifiés pour établir un plan d'action
- Produire le document unique : générez automatiquement votre document unique et gérez le comme tous vos autres documents électroniques



SelfScore Immobilier : Séquence type

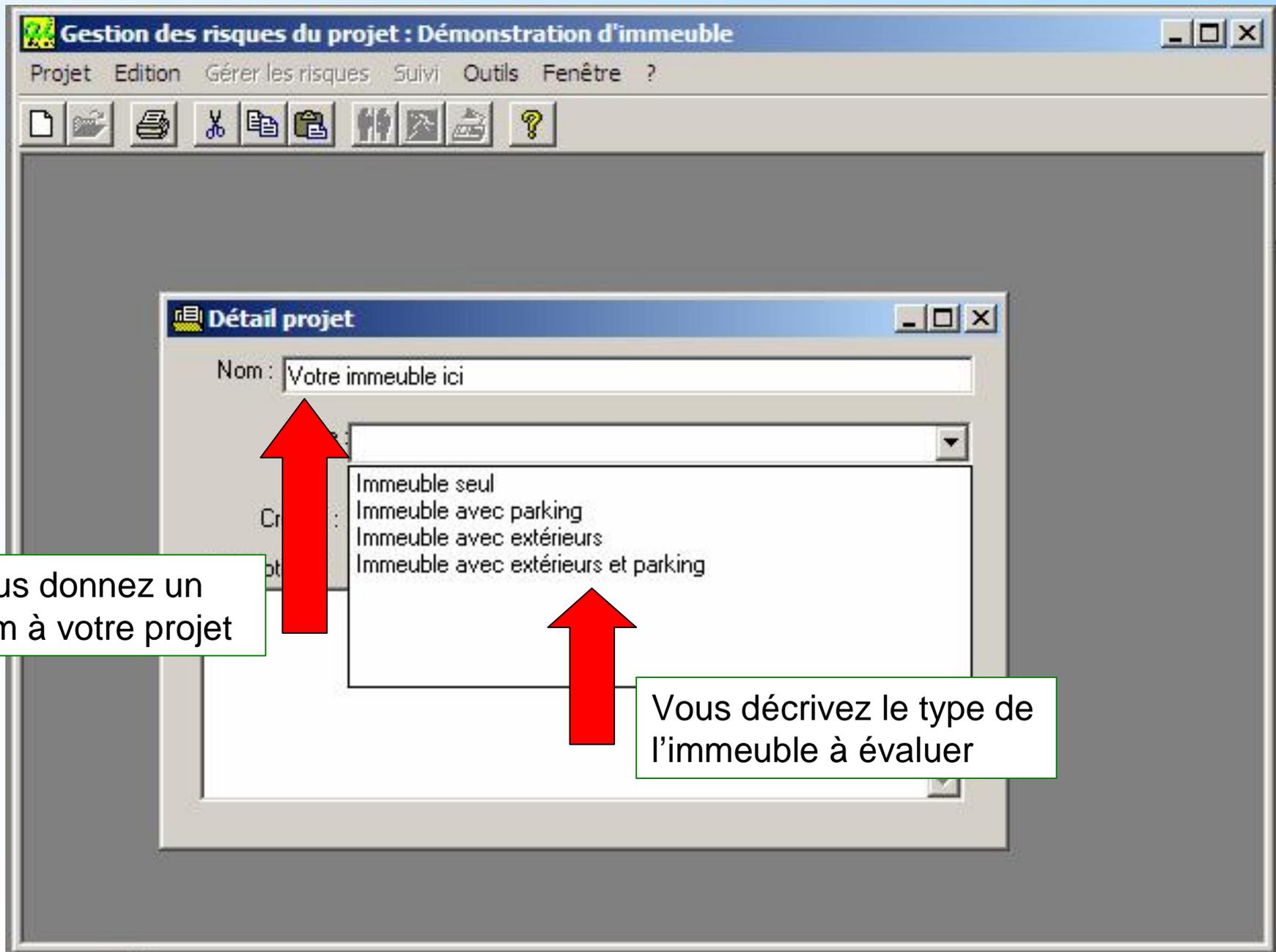
- Définissez les caractéristiques principales de votre immeuble ou groupe d'immeubles
- Définissez les rôles de chaque participant aux analyses
- Créez une nouvelle analyse de risques
- Répondez aux questions qui vous sont posées
- Visualisez les risques qui sont calculés par le logiciel
- Choisissez le plan d'action à mettre en place
- Générez votre document unique
- Faites le suivi de votre plan d'action





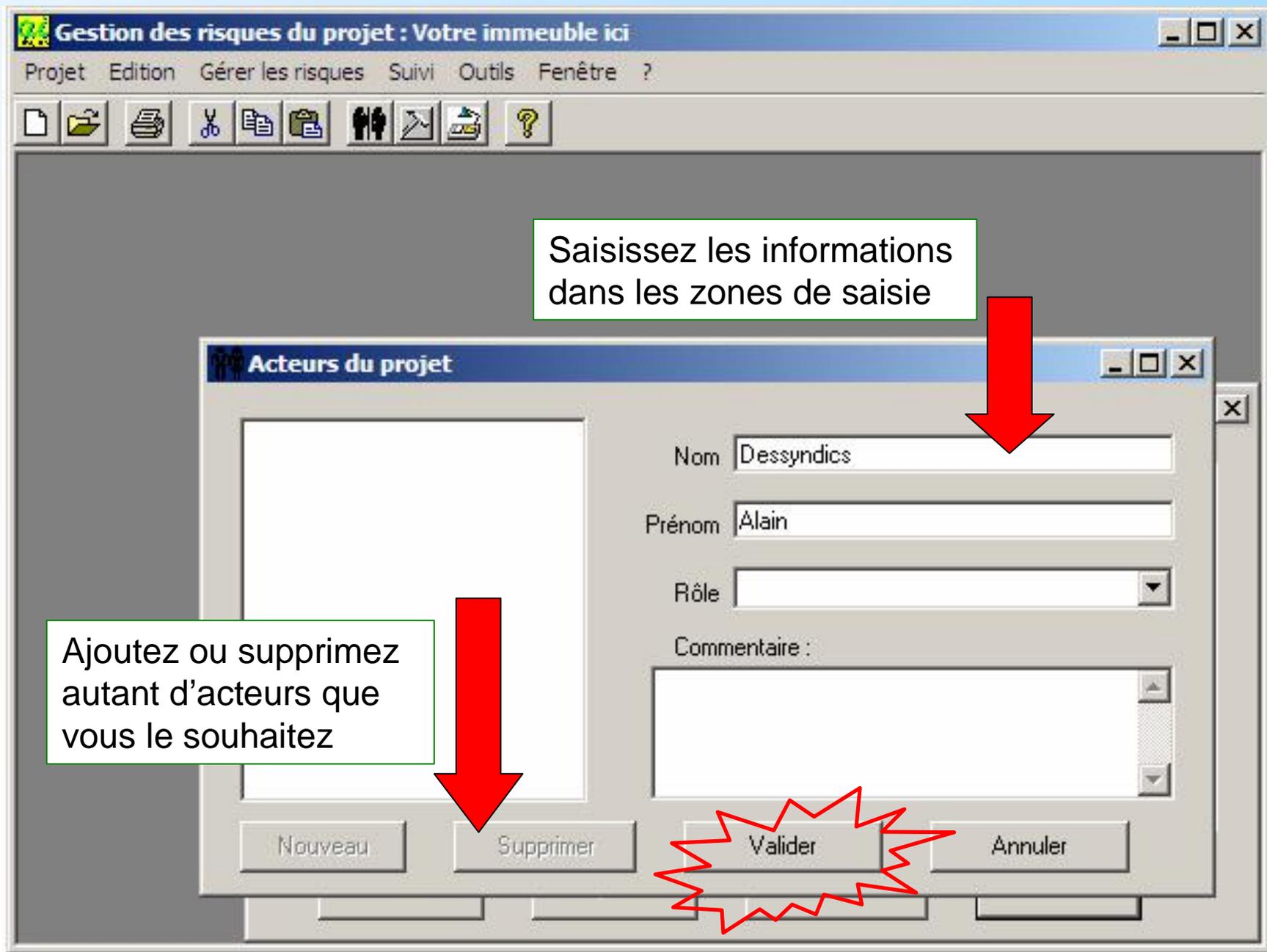
Un outil Windows avec toutes les facilités de Windows (menus, aide en ligne, ...)

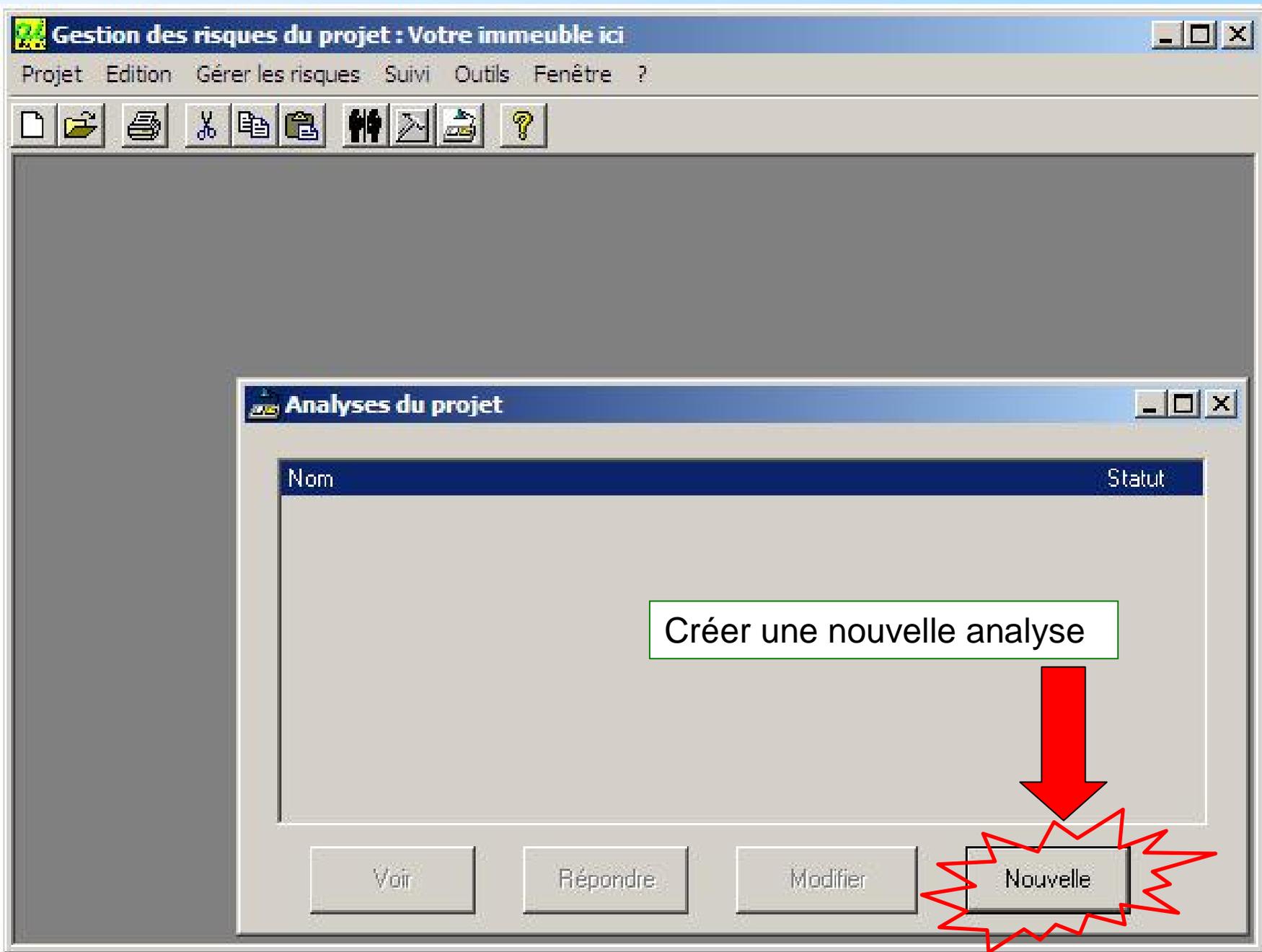
Navigation par clavier, par bouton, à la souris

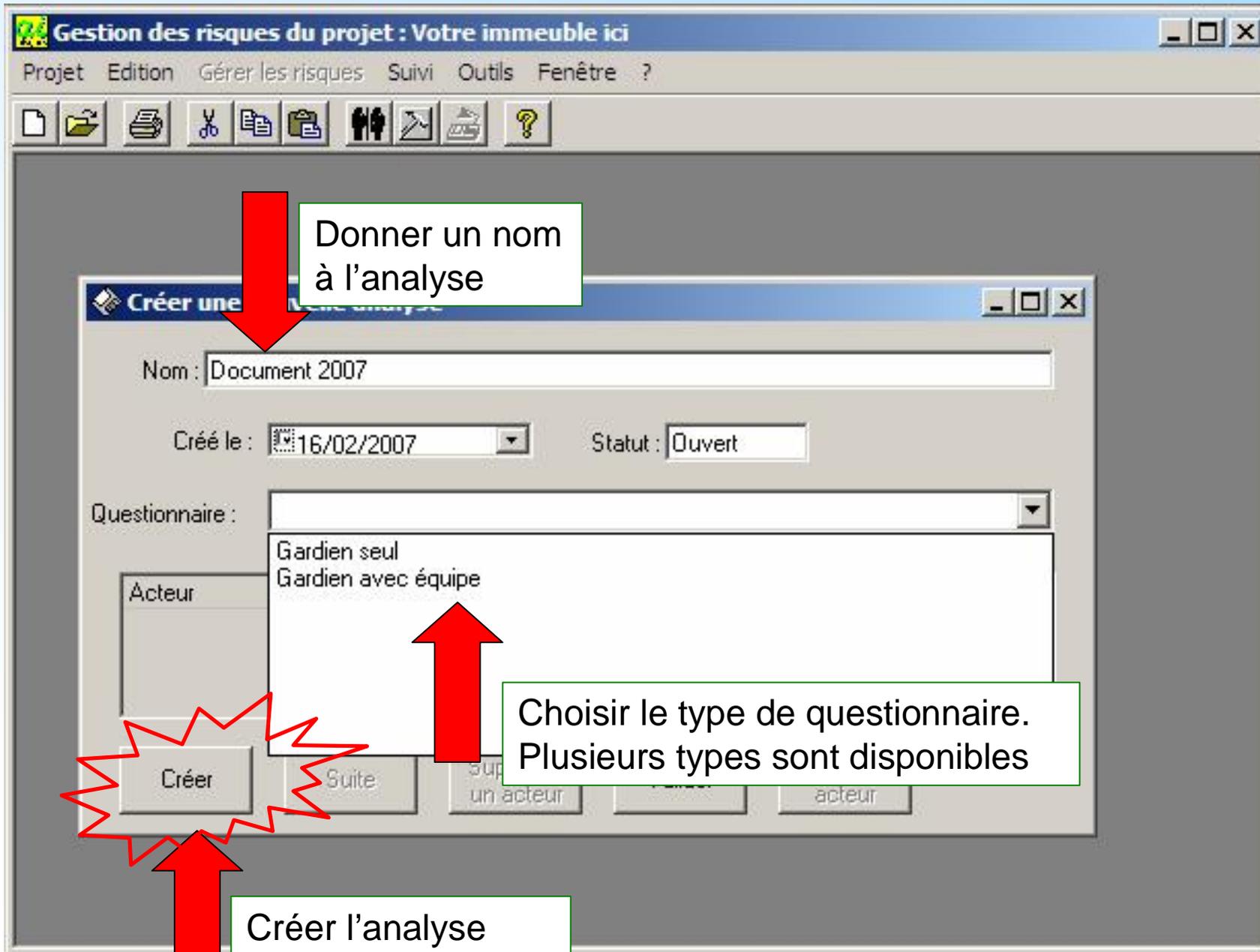


Vous donnez un nom à votre projet

Vous décrivez le type de l'immeuble à évaluer





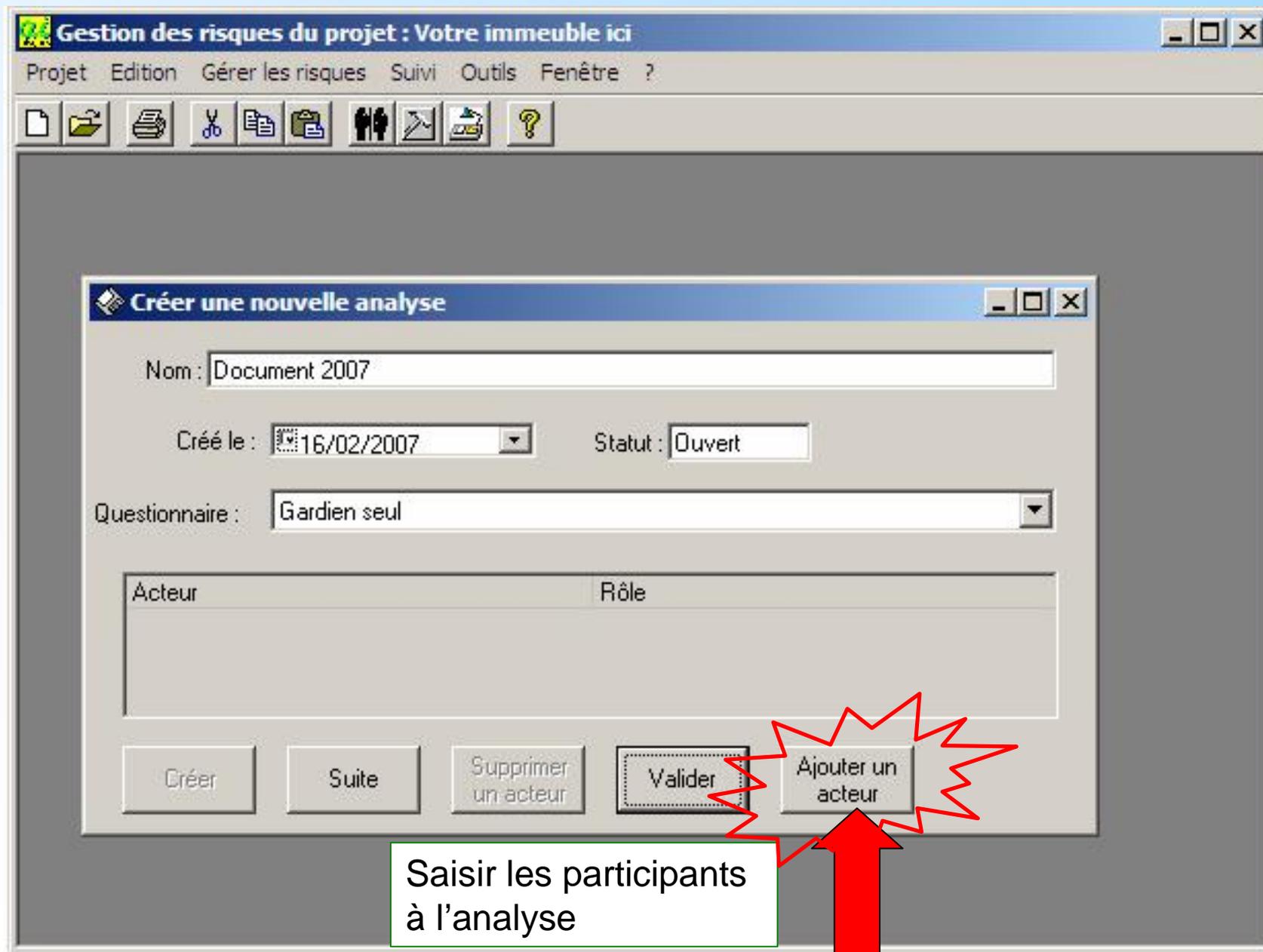


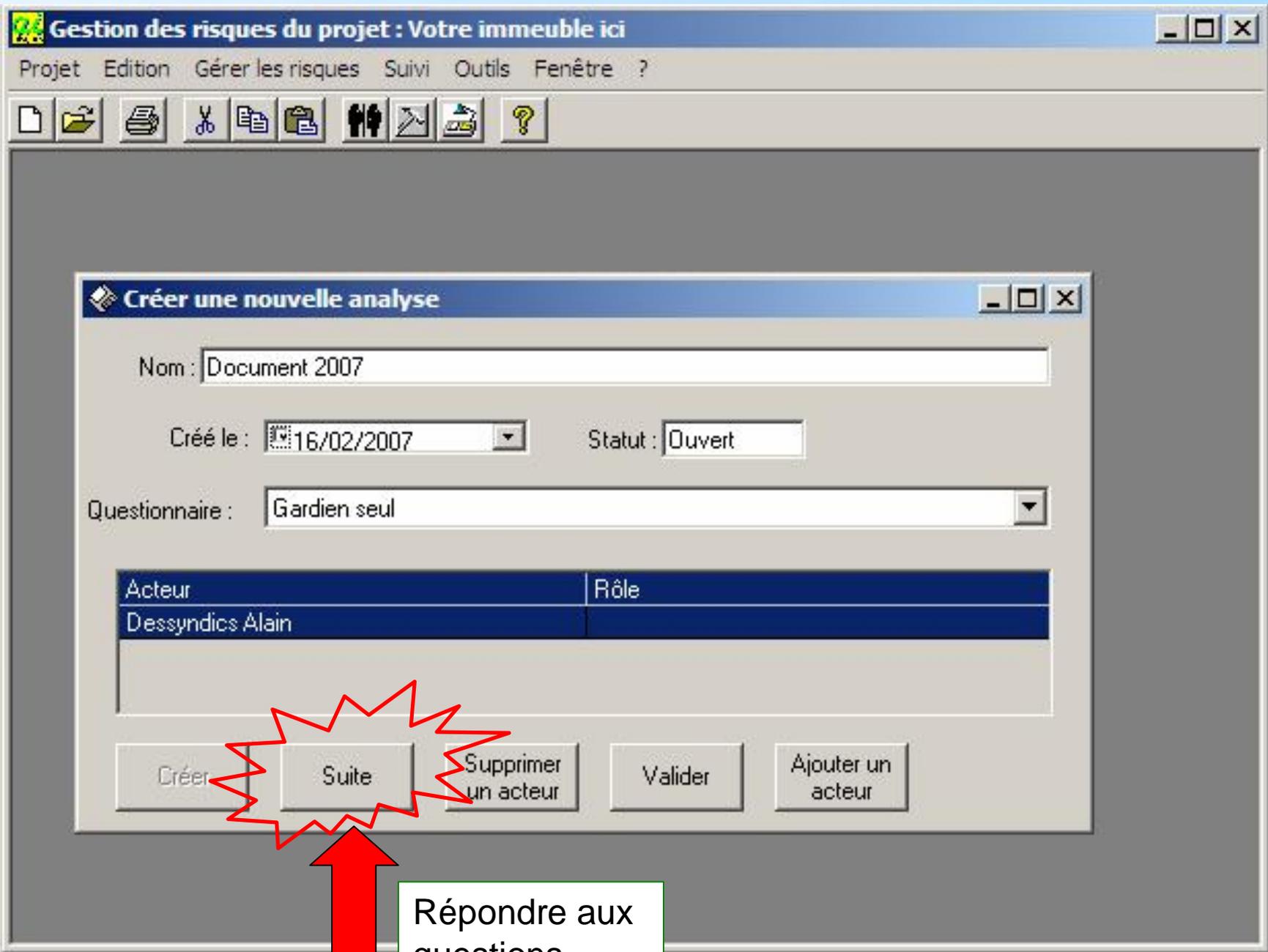
Donner un nom à l'analyse

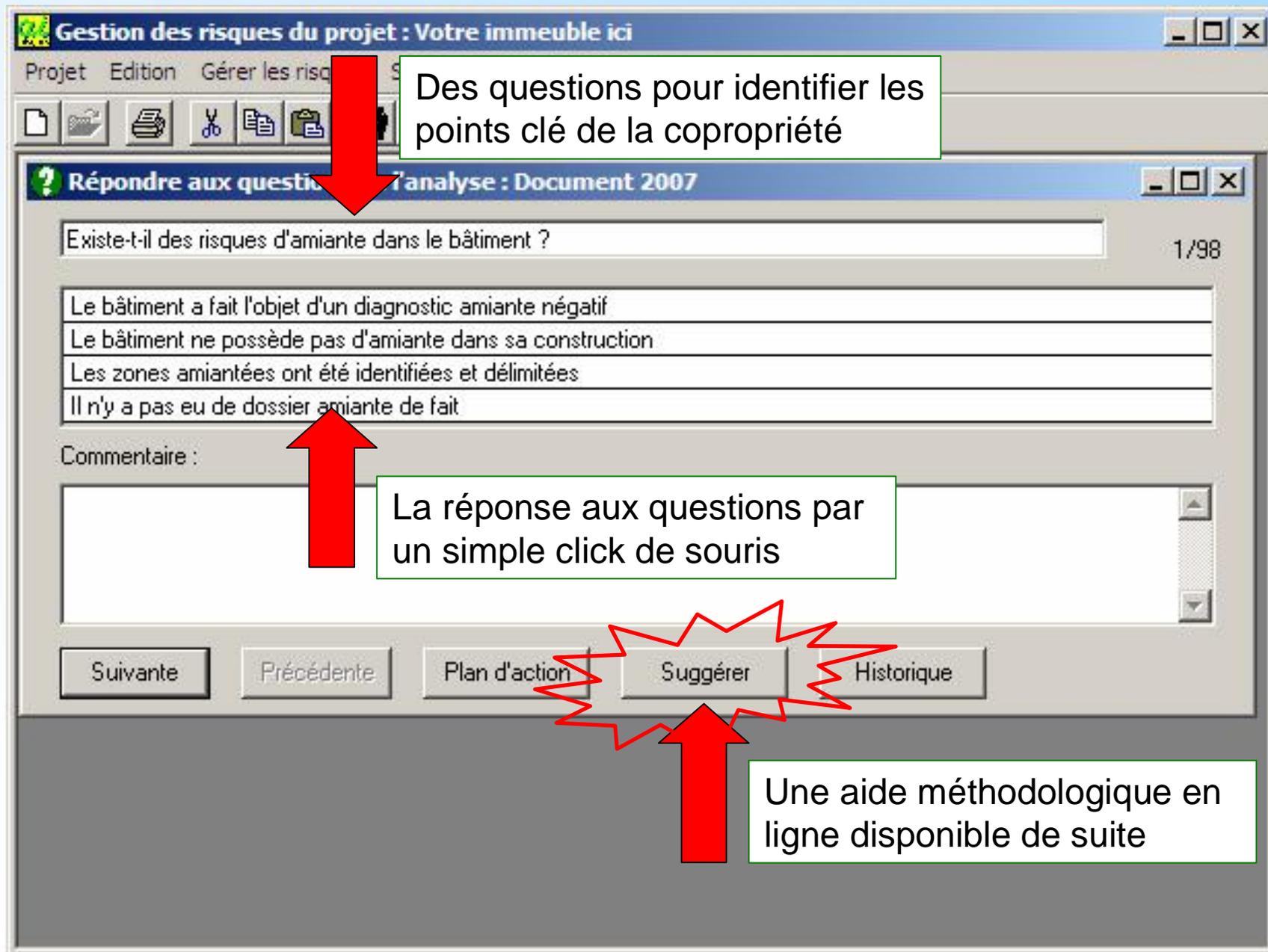
Choisir le type de questionnaire. Plusieurs types sont disponibles

Créer l'analyse









Gestion des risques du projet : Votre immeuble ici

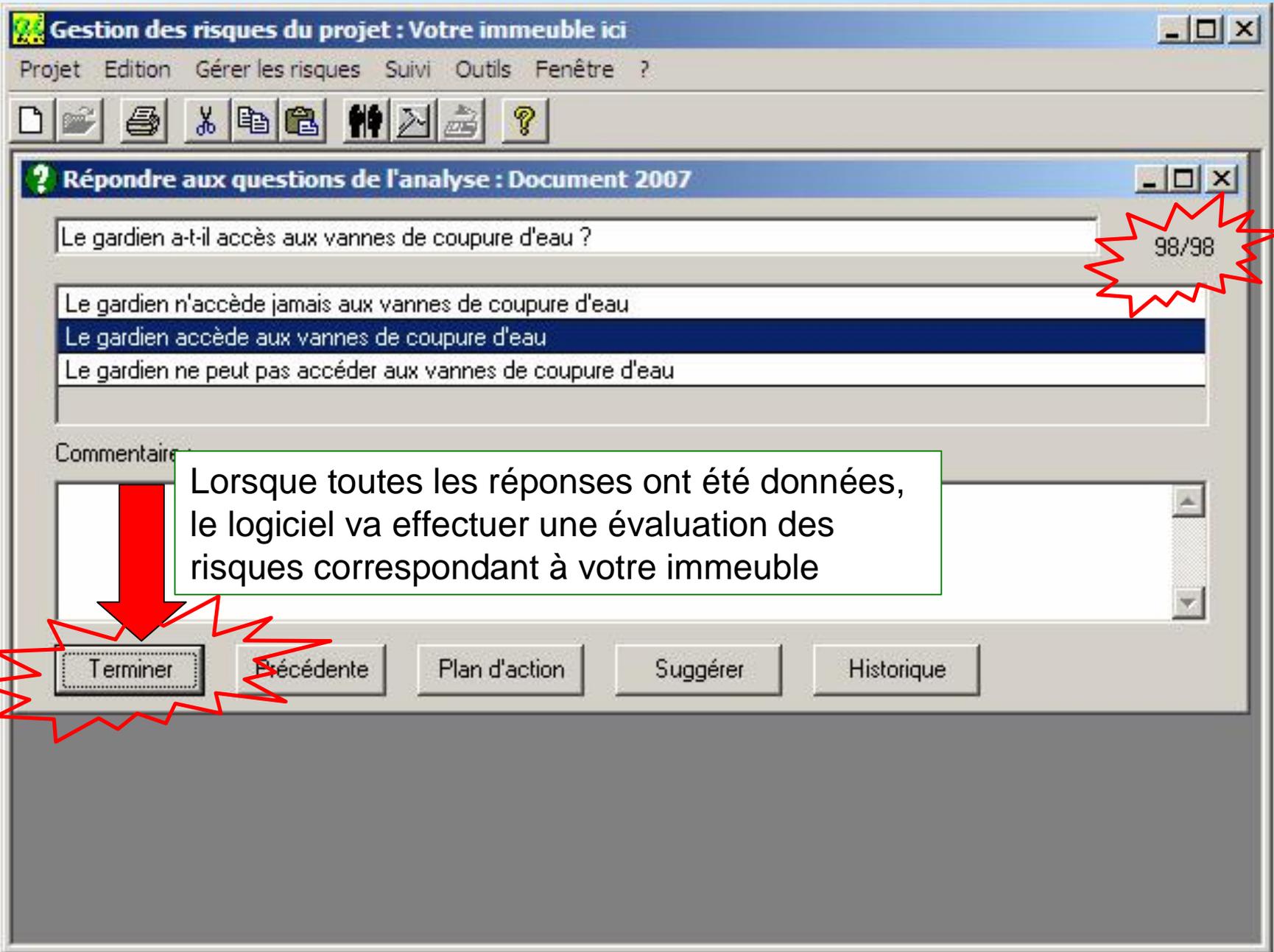
Projet Edition Gérer les risques Suivi Outils Fenêtre ?

Aide / Suggestions

Commentaire sur la question :
L'employeur doit s'assurer que l'état des bâtiments ne met pas les salariés en situation de danger. En particulier, il doit avoir pris les dispositions nécessaires de prévention des risques liés à l'amiante.
Dans le cadre de leurs interventions dans les parties communes, notamment dans le cadre de travaux sur les matériaux de construction ou des revêtements muraux, les gardiens ou employés d'immeubles peuvent être exposés à des poussières d'amiante ou de plomb, libérées ou émises suite à ces travaux.
L'exposition à ces poussières peut provoquer des maladies professionnelles graves (asbestose, plombémie).
Il est donc indispensable pour les risques décrits ci-dessus :
- De faire réaliser, sur tous les immeubles construits avant 1997, un diagnostic amiante des parties communes et de constituer un dossier technique amiante selon les modalités du décret 96-97 modifié et, en fonction des résultats de ce diagnostic, de prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le salarié de tout risque d'exposition à des poussières d'amiante (suppression de l'accessibilité, éventuellement port de protections individuelles en cas de travaux).
Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans

1/98

Un dossier complet sur chaque question concernant la législation en vigueur, les risques, les actions à mettre en place, ...



Gestion des risques du projet : Votre immeuble ici

Projet Edition Gérer les risques Suivi Outils Fenêtre ?

! Résultats

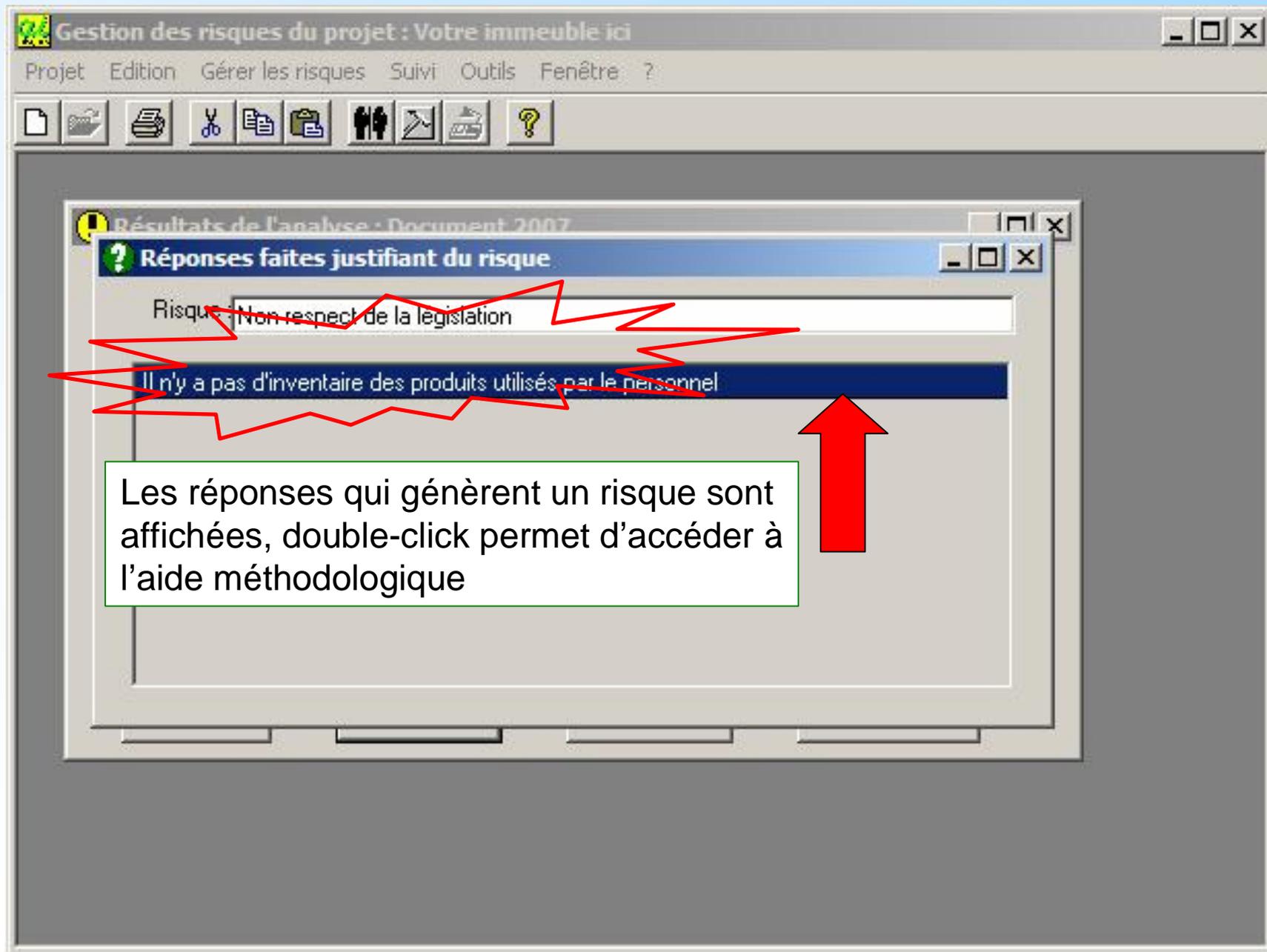
Une probabilité du risque calculée à partir d'une large base de connaissances

Libellé	Probabilité
Non respect de la législation	0,00%
Chutes de plain-pied	0,64%
Chutes de hauteur	0,37%
Affectations articulaires et périarticulaires	0,20%
Accidents divers	0,00%
Accidents d'outils	0,00%
Masse et	0,00%
Agression	0,00%
Manuten	0,00%
Affections chroniques du rachis lombaire	0,02%
Affections diverses	0,00%

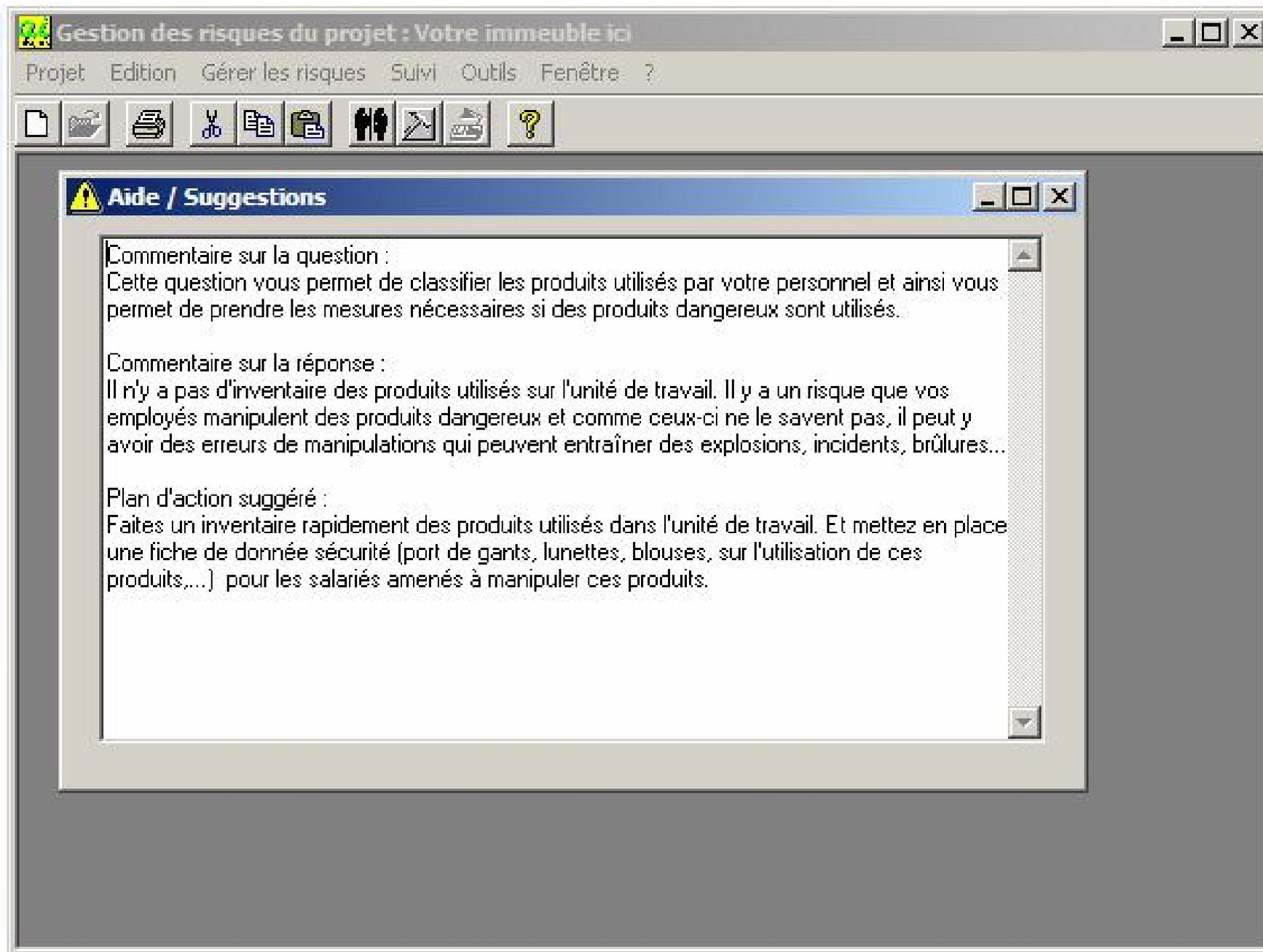
Un code de couleurs qui permet d'identifier immédiatement les risques potentiels

Suite Expliquer Suggérer Plan d'action

Les explications fournies par le logiciel



Les réponses qui génèrent un risque sont affichées, double-click permet d'accéder à l'aide méthodologique



Gestion des risques du projet : Votre immeuble ici

Projet Edition Gérer les risques Suivi Outils Fenêtre ?

Résultats de l'analyse : Document 2007

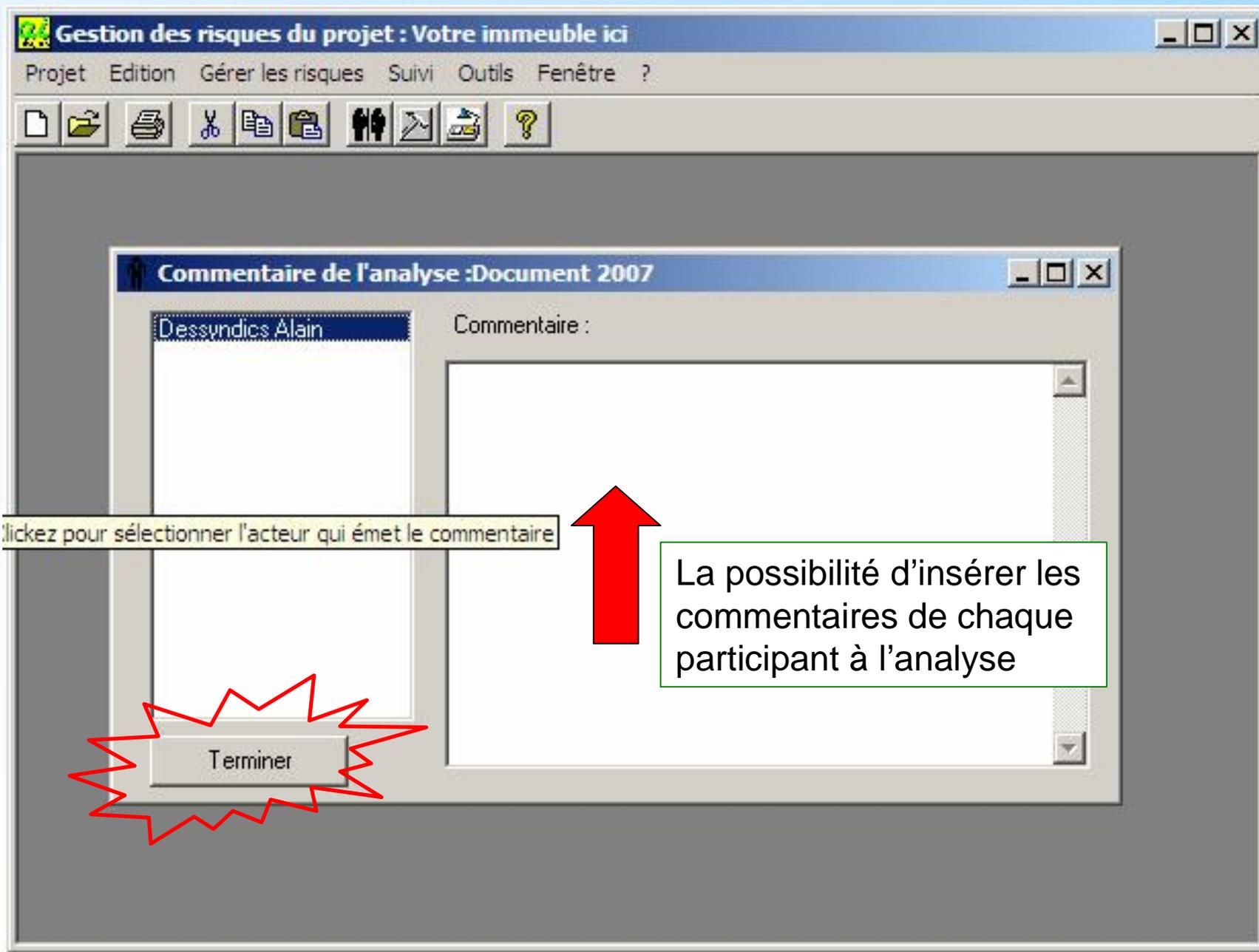
Libellé	Poids
Non respect de la législation	50,00%
Chutes de plain-pied	0,64%
Chutes de hauteur	0,37%
Affectations articulaires et périarticulaires	0,20%
Accidents divers	0,20%
Accidents d'outils	0,13%
Masse en mouvement	0,10%
Aggressions du personnel	0,09%
Manutention manuelle	0,07%
Affections chroniques	0,02%
Affections diverses	0,00%

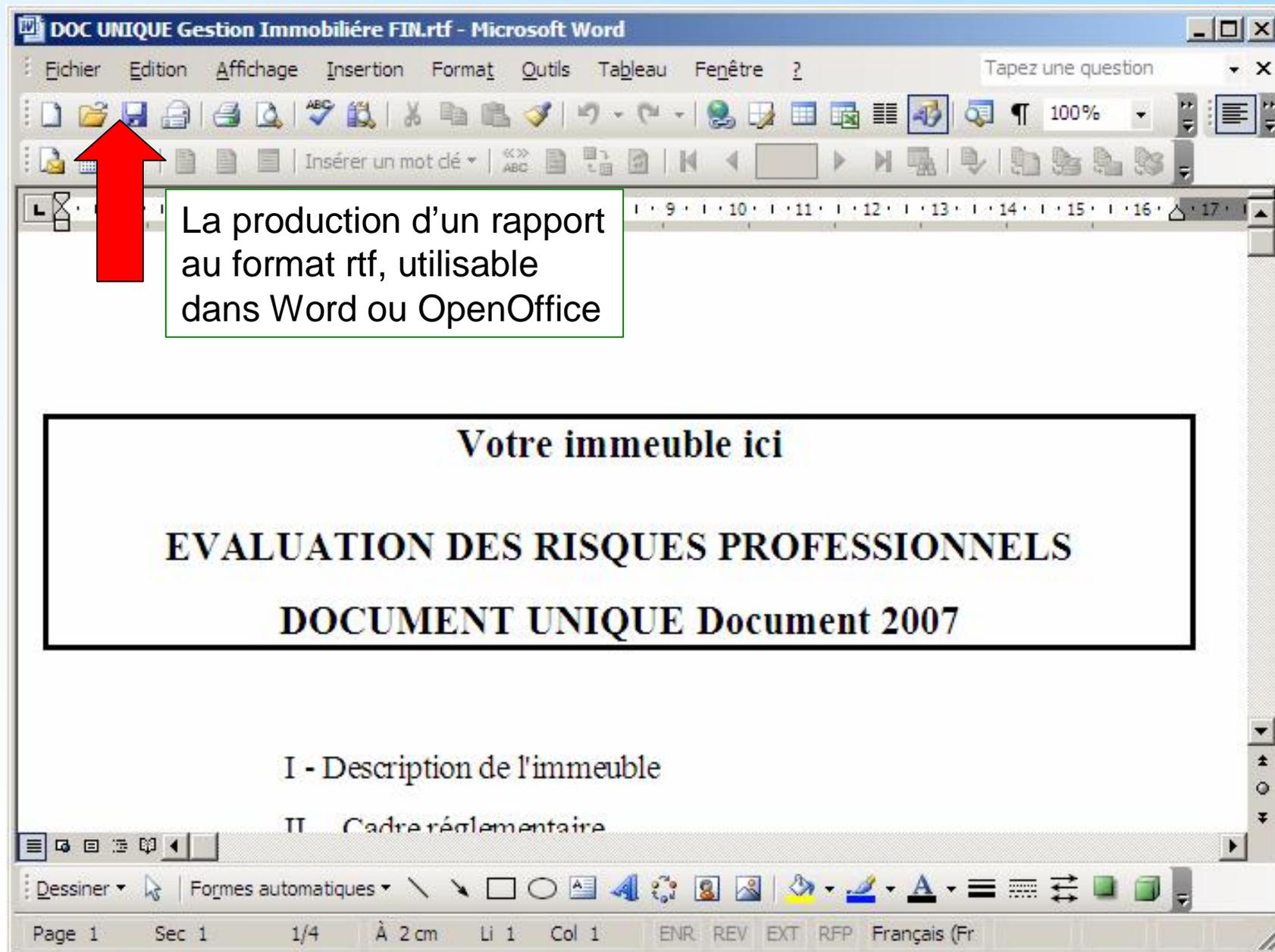
La déclaration des plans d'action (obligatoires dans un Document Unique)

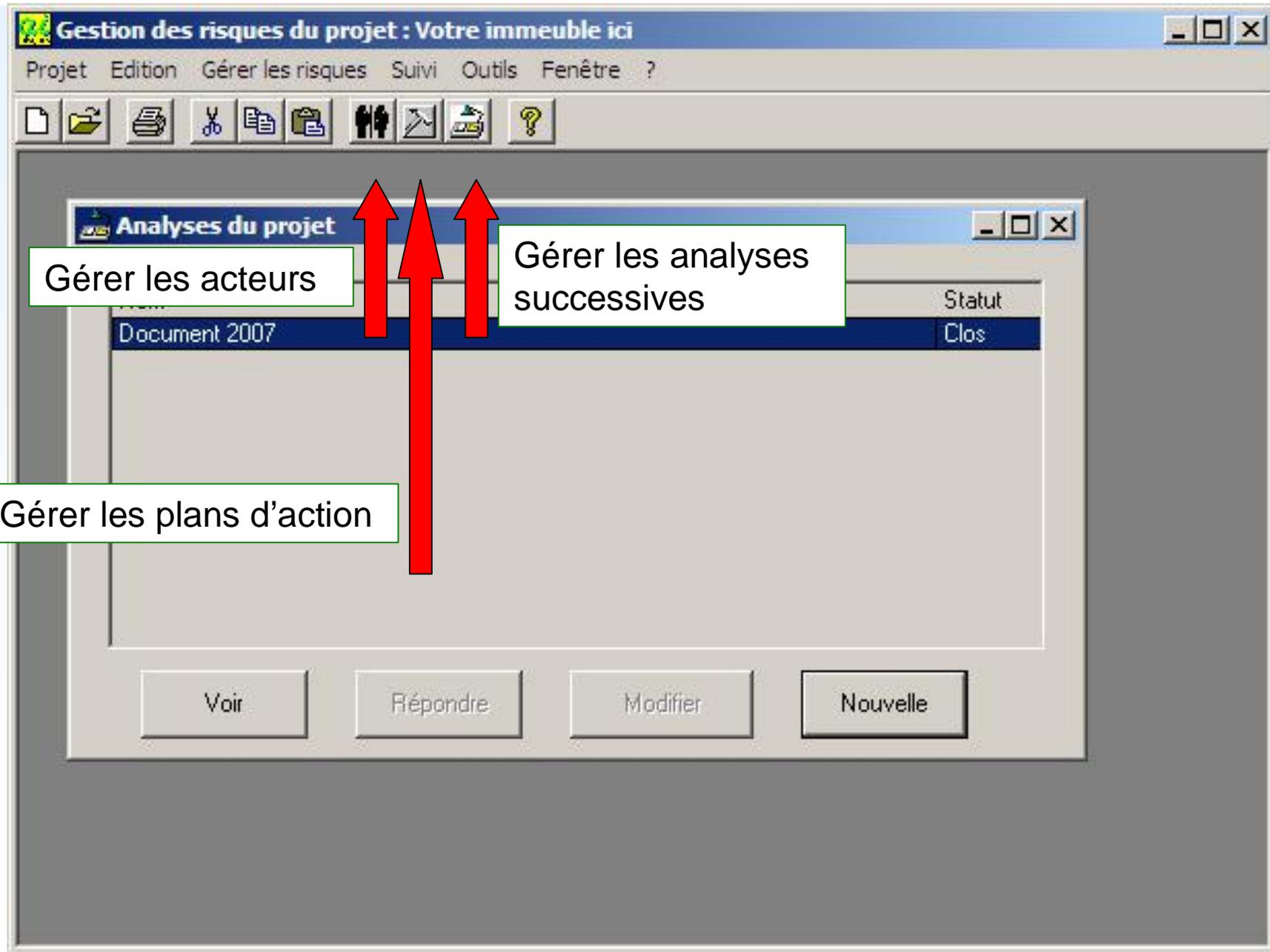
Suite Expliquer Suggérer Plan d'action

L' aide méthodologique en ligne toujours disponible









SelfScore Immobilier : en résumé

- Faire son document unique d'évaluation des risques :
 - De manière simple et rapide
 - Sans nécessairement être un spécialiste des risques professionnels
- Respecter ses obligations légales :
 - sur la forme en produisant son document unique
 - sur le fonds en effectuant une réelle analyse par le responsable
- Efficacité, gain de temps :
 - une solution simple et économique
 - rapide à mettre en place
 - des propositions de plan d'action efficaces et économiques



Notre produit vous intéresse ?

- N'hésitez pas à nous contacter !
- Mail: contact@audentia-gestion.fr
 - N° direct 06 03 51 74 71
 - 08 70 31 52 80

